

Orientation 05-5: Accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement

Orientation 05-5: Accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement

Sur les territoires difficiles des Causses et des Cévennes, les agriculteurs très nombreux autrefois, ont contribué à la création et à l'entretien d'un patrimoine naturel et paysager très riche. Leur nombre et les surfaces qu'ils ont pu gérer ont ensuite diminué. Les exploitations se sont agrandies, les systèmes de production se sont spécialisés et intensifiés, la mécanisation et l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires se sont développés, entraînant un certain nombre d'effets négatifs sur l'environnement.

Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique nécessite d'adopter à terme des systèmes de production plus économe en eau.

Le rôle des agriculteurs n'en reste pas moins essentiel. Ils utilisent le territoire et ses ressources, et l'entretiennent. C'est un chantier collectif, à enjeux multiples, que les acteurs de la charte veulent engager afin d'accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement.

Les réponses recherchées sont différentes selon les territoires et les filières de productions, le contexte des éleveurs ovin-lait des plateaux karstiques étant par exemple très différent de celui des producteurs d'oignons doux sur les terrasses des Cévennes gardoises.

- **Mesure 5.5.1. Identifier, faire connaître et faire reconnaître les pratiques les plus favorables à l'environnement**

Les pratiques et les aménagements agricoles ont de nombreux effets favorables à la biodiversité. C'est le cas par exemple des haies, des clapas, de certains aménagements hydrauliques (mares, dolines,...), de la mise en jachère. Réciproquement, la bonne fonctionnalité des écosystèmes constitue une aide précieuse, en matière de fertilité des sols notamment.

[...]

Les connaissances relatives aux interactions positives entre agriculture et biodiversité sont approfondies. Elles font l'objet de dispositifs et d'outils de sensibilisation auprès du grand public.

Le maintien d'éléments paysagers favorables à la biodiversité fait déjà l'objet d'une politique d'aides. Cette politique est évaluée et complétée si besoin.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination de la rédaction des guides des pratiques agricoles

Accompagnement technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Orientation 05-5: Accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement

Contributions des communes adhérentes

Participation à la réflexion, promotion du guide des bonnes pratiques

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DRAAF, DDT

organisations professionnelles

Associations naturalistes

[...]

Référence ID de l'article : #3459

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 10:50